



Liberté d'expression

Dans le n° 2 de Mwana Mboka, "Droit(s) au but" abordait les droits fondamentaux de l'homme. Parmi eux figure le droit à la libre expression, qui est important pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant. «Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions1... »

Qu'est-ce que c'est ?

La liberté d'expression est le droit d'exprimer ses idées, ses pensées et ses opinions sans être contraint par qui que ce soit. De même, une personne ne peut se voir interdire la liberté de dire ce qu'elle pense, de s'exprimer librement.

Prenons un exemple. Lorsqu'il nous arrive de regarder la télévision à la maison, de suivre les nouvelles à la radio ou de lire un journal, nous sommes informés de ce qui se passe dans le monde. Des hommes et des femmes parlent de choses qui nous concernent directement ou indirectement : les nouvelles du gouvernement, la vie politique, les nouvelles de l'économie ou des marchés, la musique, le cinéma, le théâtre, le sport, les jeux... Dans tous ces domaines de la vie, chacun peut dire ce qu'il pense et son opinion doit être respectée.

Qui peut bénéficier du droit à la libre expression ?

« Toute personne a droit à la libre expression », dit la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : les journalistes, les parents, les enfants, les travailleurs, les chômeurs, les militaires, les prêtres, les pasteurs, les médecins, les enseignants, les infirmiers, les chauffeurs, les paysans, les hommes politiques...

Mais attention !

Ma liberté finit là où commence la liberté de l'autre . Ceci signifie qu'il faut aussi tenir compte de la liberté des autres. Je suis libre de parler, mais je ne dois pas insulter les autres. Je suis libre d'exprimer mes idées, mais je ne peux pas obliger mes amis à penser exactement comme moi. En classe, je ne dois pas parler quand le maître l'interdit car j'ai l'obligation de respecter aussi les droits de mes condiscipules.

Je n'ai pas le droit d'obliger quelqu'un à suivre ma religion. Je n'ai pas le droit de forcer quelqu'un à se taire quand il a le droit de parler. Je ne peux pas plus dire le contraire de la vérité ni, par mes propos, porter atteinte à l'honneur et au respect dû aux autres. L'article « Les médias et l'information » de Mwana Mboka n° 8 nous a bien rappelé de toujours bien vérifier la source de notre information.

Sinon... ?

Qu'arrivera-t-il si je viole le droit des autres à la libre expression ? Si, par intolérance, quelqu'un menace de tuer une autre personne pour la contraindre à entrer dans une religion ? Si un journaliste est mis en prison parce qu'il a exprimé son idée dans un article d'un journal ou lors d'une émission à la télévision ou à la radio ?

Ne pas respecter la liberté reconnue à d'autres coûte cher. Rappelons-nous que dans le numéro 3 de Mwana Mboka, l'article «A quoi sert la justice ? » nous a appris que violer un droit pouvait entraîner une condamnation par le juge.

Il faut donc respecter le droit de chacun à s'exprimer librement. Mais il faut aussi faire attention, que ce droit ne cause pas du tort à d'autres personnes.

Alex Kabinda Ngoy

1 Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Peux-tu donner un exemple de violation de la liberté d'expression ?

Es-tu prêt à lutter pour que tout le monde ait le droit de s'exprimer librement ? Comment penses-tu t'y prendre ?